

**Décision n° P 2021- 56 en date du 15 JUIN 2021
portant désignation du directeur des ressources humaines pour
représenter le président du directoire
lors des réunions des instances paritaires**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris à compter du 22 mars 2021 ;

Vu la décision n° D 2020-25 du directoire en date du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide :

Article 1^{er}

En complément de la désignation de MM. Bernard CATHELAIN et Frédéric BREDILLOT comme représentant du président du directoire lors des réunions des instances représentatives du personnel, M. Jean-Valéry SUTTER, directeur des ressources humaines est également désigné pour assurer, en tant que de besoin, la représentation du président du directoire lors de ces réunions.

Article 2

La décision P2021-27 du 22 mars 2021 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis **15 JUIN 2021**


Jean-François MONTEILS